



SUD Étudiant-e-s et Précaires

Pl. Chauderon 5

1003 Lausanne

Tel. : 079 / 206 70 16

info@sud-ep.ch

www.sud-ep.ch

Madame la Conseillère d'Etat
Anne-Catherine Lyon
Département de la formation, de la
jeunesse et de la Culture
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Lausanne, le 1^{er} mars 2015

Ecole de culture générale et de commerce : les apprenti-e-s auront-ils/elles les diplômes promis?

Madame la Conseillère d'Etat,

En août 2011, une nouvelle filière, l'Ecole de culture générale et de commerce (ECGC) a été ouverte dans le canton de Vaud. Ce cursus se déroule sur quatre années dont une dans le cadre d'un stage de longue durée. Cette année 2015 voit donc la première volée finir cette nouvelle filière.

Lors de leur inscription, et si l'on en croit un document produit par les directrices et directeurs des gymnases vaudois daté de novembre 2010, ces apprenti-e-s ont eu la garantie d'obtenir trois titres sanctionnant la réussite de l'ECGC :

- la Maturité professionnelle commerciale (MPC) ;
- le Certificat fédéral de capacité (CFC) d'employé de commerce ;
- le Certificat de culture générale, option communication et information.

De surcroît, l'obtention du CFC et de la MPC est spécifiée dans le Contrat de formation qui lie les établissements de formation avec les apprenti-e-s de cette filière, engageant ainsi très clairement le département et l'ensemble des établissements s'agissant de la délivrance de ces diplômes.

En date du 23 juin 2014, une lettre a été adressée aux apprenti-e-s de la volée qui termine en juin 2015, faisant état d'un doute certain quant à la reconnaissance fédérale du Certificat de culture générale. Des nouvelles auraient dû être données pour l'automne 2014 selon ce même courrier. Ce qui n'a pas été fait. En fait, ces apprenti-e-s auraient dû recevoir leur Certificat il y a près de 8 mois et attendent toujours.

Si l'on en croit les rumeurs et bruits de couloirs qui circulent à ce sujet, le département semble n'être pas en mesure de délivrer, non seulement le Certificat de culture générale, mais également le CFC et la MPC à ces apprenti-e-s. Des informations orales contradictoires ont également été données dans les établissements : à certain-e-s apprenti-e-s il a été annoncé que la reconnaissance fédérale de ces diplômes ne serait pas acquise et qu'ils/elles recevraient uniquement des attestations cantonales ; à d'autres, il a été affirmé que seule la délivrance du Certificat de culture générale serait mise en cause.

En fait, aucune information claire et précise de la part du département et des établissements n'a été émise, mettant ainsi de nombreux/euses apprenti-e-s dans l'expectative, dans l'incertitude s'agissant



SUD Étudiant-e-s et Précaires

Pl. Chauderon 5

1003 Lausanne

Tel. : 079 / 206 70 16

info@sud-ep.ch

www.sud-ep.ch

de leur avenir, dans une situation d'instabilité inacceptable. Les informations arrivent au compte-goutte, au conditionnel, et sont, de surcroît, contradictoires. C'est d'autant plus grave que, comme nous l'avons déjà dit, la première volée finira son cursus au mois de juin 2015.

Il n'est pas acceptable que l'ensemble des diplômes promis aux apprenti-e-s ne soient pas délivrés à ceux et celles-ci, leur permettent une pleine reconnaissance au niveau fédéral des qualifications acquises et leur garantissant une liberté de mouvement à la fois sur le marché du travail et dans l'accession à un cursus d'études supérieures. Il s'agit là d'un engagement du Département. Il doit être tenu.

Par conséquent, nous vous demandons de donner une information claire, écrite et commune à toutes et tous les apprenti-e-s concerné-e-s, s'agissant de la délivrance et de la reconnaissance des diplômes de cette filière. Nous exigeons également du département qu'il s'engage publiquement à délivrer les diplômes tels qu'annoncés, pour juin 2015.

Dans l'attente d'une réponse rapide de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, nos salutations distinguées.

Arthur Auderset

SUD Étudiant-e-s et Précaires